AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Sud-Ouest, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 10 avril 2018, a adopté le premier projet de résolution modifiant la résolution CA11 240756 concernant l'implantation d'un complexe immobilier sur l'îlot délimité par le boulevard Robert-Bourassa et les rues Saint-Jacques, Gauvin et Notre-Dame afin d'ériger deux bâtiments de grande hauteur, soit le 700 et le 800, rue Saint-Jacques, l'un destiné au nouveau siège social de la Banque Nationale du Canada, et l'autre à un usage mixte comprenant de l'habitation, du bureau et des commerces et d'une nouvelle place publique qui s'étend entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame, et ce, en dérogation notamment au paragraphe 1° de l'article 11.1 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M. c. O-1) relatif, entre autres, à la construction de plus d'un bâtiment principal par terrain – pp 377 (dossier 1180867002);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

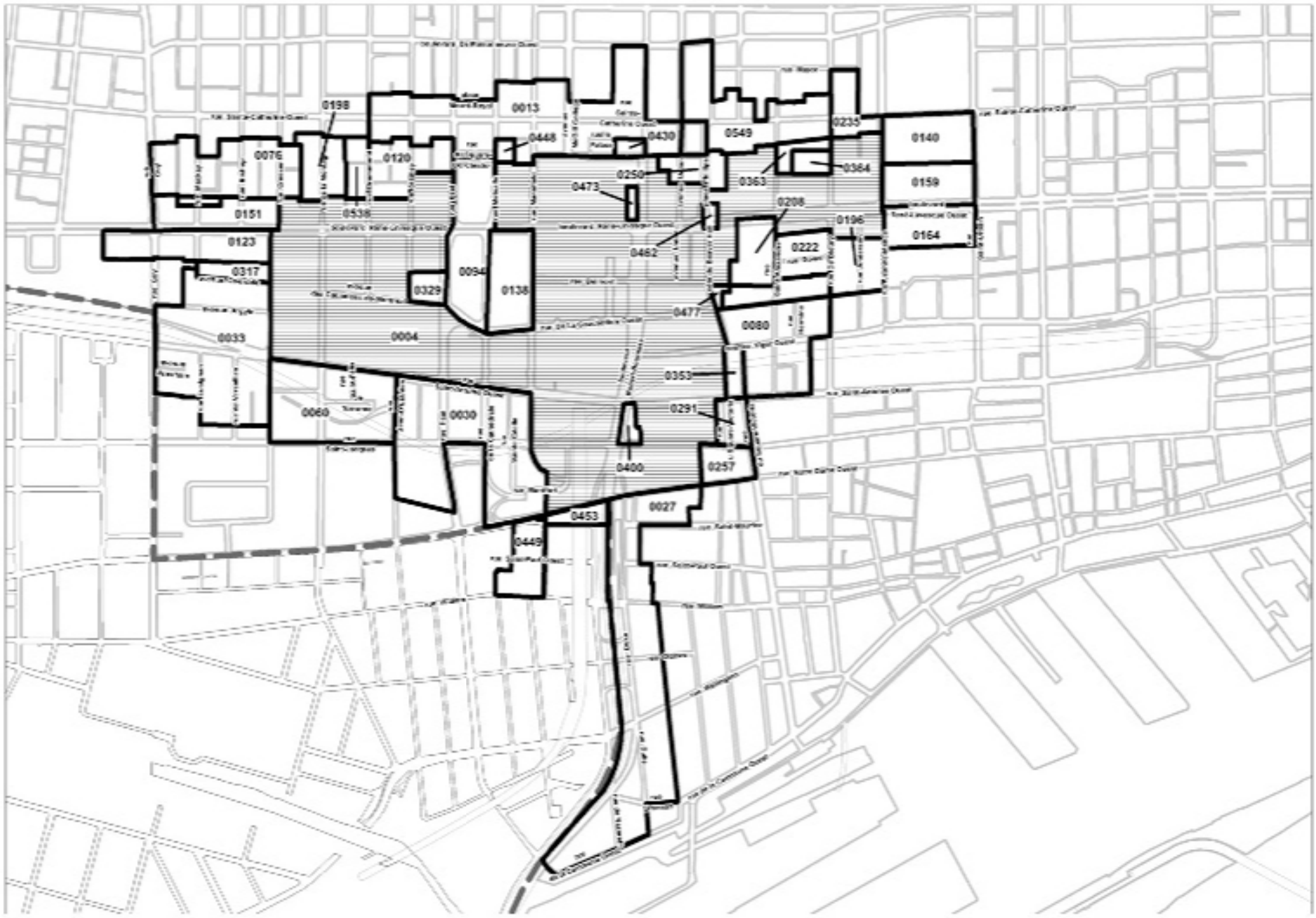

Localisation	Dossier: 1180867002	Date: 10 avril 2018
Zone(s) visée(s) / Zones contiguës / Limite arrondissement de Ville-Marie		Ville-Marie Montréal

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 1er mai 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 14 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie